



# MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise  
Canton de Pontoise  
Rue du Four – 95830 FREMECOURT  
Tél : 01-34-66-62-84  
Mail : [mairiefremecourt@orange.fr](mailto:mairiefremecourt@orange.fr)

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 mai 2023

**Sous la présidence de BALAN Stéphane, Maire de Frémécourt.**

**Membres présents** : GILLES José, BAHRI Joëlle, BOURRAT Marie-Pierre, ELICHABE Sandrine, VIGNON Richard, ZAMIA Eric, MARTEAU Daniel, BOUDJLAL Marie-Line, CROCHARD Bruno.

**Absents excusés** : JOLLY Philippe donne procuration à BALAN Stéphane, RIMBERT Gwenaëlle donne procuration à BOURRAT Marie-Pierre, CASTELLARNAU Sandrine donne procuration à BOUDJLAL Marie-Line, ROSIER Claude-Bernard donne procuration à ELICHABE Sandrine.

**Absent non excusé** : LEGRAND Sylvain.

**Secrétaire de séance** : Sandrine ELICHABE

La séance est ouverte à 20 h 40, le quorum étant atteint.

**Lecture est faite de l'ordre du jour.**

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour ajouter à l'ordre du jour l'aménagement de la cuisine de la cantine scolaire.

### **1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/03/2023**

Le procès-verbal du 25 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

### **2) DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un référent déontologue pour les élus doit être désigné avant le 1<sup>er</sup> Juin 2023.

Ce référent déontologue a pour mission d'apporter à l'élu qui le sollicite tout conseil utile sur des questions relatives aux obligations et principes déontologiques mentionnés dans la Charte de l'élu. Il a pour vocation d'assister les élus sur l'ensemble des questionnements ou obligations déontologiques à travers des conseils et expertises. Les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Il est proposé au Conseil de désigner comme référents déontologues des élus de la commune M. Philippe TISSIER et Mme Karine Le Gouhir, directeur et directrice adjointe de l'Union des Maires du Val d'Oise depuis plus de 20 ans. Ces personnes se sont en effet proposées pour remplir cette mission, à titre gracieux, sauf si la complexité des dossiers devait les amener à y consacrer beaucoup de temps.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

### **3) ALLUMAGE DES REVERBERES DE JUIN A AOÛT**

Après discussion, le Conseil décide à l'unanimité de ne maintenir l'éclairage public pendant la période estivale (Juin-juillet-août) que les vendredis et samedis soirs jusqu'à minuit.

### **4) CONVENTION AVEC LA PREFECTURE AUTORISANT LE MAIRE ET SES ADJOINTS A VERBALISER SUR LA COMMUNE**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de leurs attributions le maire et ses adjoints ont la qualité d'officier de police judiciaire sur le territoire de la commune, sous le contrôle du procureur de la République. A ce titre, le maire et ses adjoints peuvent disposer d'un accès à la plateforme ANTAI afin de verbaliser les contraventions passibles d'une amende forfaitaire.

Afin de mettre en place les instruments nécessaires à l'exercice de cette prérogative, la commune doit passer une convention avec la préfecture. Le Conseil approuve la chose à l'unanimité des personnes présentes et représentées et autorise M. le maire à ratifier ladite convention.

### **5) AMENAGEMENT DE LA CUISINE DE LA CANTINE SCOLAIRE**

La cuisine de la cantine scolaire et son électroménager se faisant vétustes et n'étant pas conformes à un usage collectif, un réaménagement doit être réalisé et plusieurs devis ont été demandés.

Monsieur le maire présente un premier devis de l'entreprise *Hueber Froid Chaud Service 95* d'un montant de 21.412,80 € TTC, soit 17.844,00 € HT, qui n'est malheureusement accompagné d'aucun plan.

Monsieur le maire présente ensuite deux devis de l'établissement *METRO* avec deux implantations différentes, assorties de plans 2D et 3D ; un premier d'un montant de 20.329,97 € TTC, soit 16.941,64 HT, et le second d'un montant de 19.048,85 € TTC, soit 15.874,04 € HT. Prix valables jusqu'au 25 Juillet 2023.

Le conseil approuve à l'unanimité des personnes présentes et représentées, moins deux abstentions, la première disposition proposée par l'établissement *METRO*, correspondant au devis s'élevant à 20.329,97 € TTC, soit 16.941,64 € HT. Bien que certains membres du Conseil regrettent l'absence de plaque de cuisson et de hotte.

Afin de financer ces travaux, le conseil décide à l'unanimité de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de la DETR / DSIL pour un montant de 40 % du montant HT chacun. La différence, les 20 % restant, soit 3.388,33 € ainsi que la TVA relèveront des fonds propres de la commune.

Par ailleurs la commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR / DSIL et le taux réellement attribué.

## **6) QUESTIONS DIVERSES**

### **a) Bilan des travaux réalisés sur la commune**

M. le maire fait le point sur les travaux importants réalisés ces derniers mois sur la commune :

- Dans le cadre du contrat rural, l'aire de jeux et le plateau multi-loisirs sont opérationnels ; les trottoirs du haut de la rue de Cléry ont été entièrement refaits ; les murs du cimetière ont été restaurés ; le carrefour du chemin de la marette et de la rue des vieilles vignes a été refait. L'ensemble est très satisfaisant, à l'exception de la surface du plateau multi-loisirs, qui est plus pentu que prévu et qui présente quelques défauts.

- Le sol de la salle polyvalente, qui fait aussi office de cantine, a été entièrement refait, avec l'aide de subventions.

- La rue du four, le chemin de la saussaie et l'entrée de la sente de derrière les murs ont été entièrement regoudronnés. La qualité du travail réalisé est saluée par le Conseil.

Le haut de la rue de Cléry devrait être regoudronné cet été aux frais de la CCVC, en tant que voirie intercommunale.

### **b) Bilan des études sur l'isolation des bâtiments communaux**

D. MARTEAU a participé à des diagnostics énergétiques concernant la mairie et l'école communale avec l'association SOLIHA, spécialisée du

conseil en énergie. Les deux bâtiments se sont avérés être des passoires thermiques, et des axes de travaux ont été proposés afin d'y remédier. Le Conseil remercie D. MARTEAU et décide de renvoyer la chose en commission afin d'approfondir la question.

Il conviendra également de se pencher sur le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) qui doit être élaboré au niveau de la CCVC.

### **c) Comptes-rendus des syndicats extérieurs**

R. VIGNON indique avoir participé à une réunion du SIARP ; E. ZAMIA n'a pas pu assister à celle du SMIRTOM.

### **d) Elections sénatoriales**

En vue des élections sénatoriales partielles qui se dérouleront en septembre, il est nécessaire de désigner les délégués titulaires et suppléants, au nombre de trois pour la commune.

Une réunion spécifique aura lieu vendredi 9 juin pour cela.

M. le maire propose de désigner les personnes suivantes :

S. BALAN (Suppléante G. RIMBERT), M. BOURRAT (Suppléante S. CASTELLARNAU), C.-B. ROSIER (Suppléant S. LEGRAND).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.